



Monsieur Sabathé  
Préfet de l'Aude

Montpellier, le 25 novembre 2016

Objet : Traitement des déchets d'AREVA : demande de tierce-expertise

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique concernant les modalités de traitement des déchets accumulés dans les bassins d'évaporation d'AREVA vient de se terminer et le rapport du Commissaire enquêteur conclut de façon positive.

Si nos associations approuvent le fait de s'attaquer enfin à ces déchets, le procédé retenu nous paraît extrêmement lourd, très consommateur de ressources, produisant finalement plus de déchets solides qu'au départ et provoquant une pollution atmosphérique importante.

Le dossier d'AREVA mentionne d'autres solutions, mais de façon très sommaire : il s'agit simplement d'une liste d'autres méthodes possibles, à raison de 2 lignes par méthode, le tout faisant une demi-page. Nous pensons par ailleurs que cette liste n'est pas exhaustive.

Les réponses d'AREVA apportées suite à l'enquête publique n'ont pas comblé cette lacune.

Il n'est donc pas possible de dire que les alternatives ont réellement été étudiées. Or, c'est obligatoire. Nos associations vous demandent donc que soit réalisée, sur la méthode de traitement, une tierce expertise qui étudie les diverses possibilités de traitement de ces déchets avec leurs avantages et leurs inconvénients, sans oublier de regarder du côté des avancées de la chimie la plus récente.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses et écologiques.

Maryse Arditi  
Présidente d'ECCLA

Simon Popy  
Président de FNE LR

**Copies :**

- Madame Obara, Sous Préfète de Narbonne
- Monsieur Denis, Directeur de l'unité interdépartementale Aude Pyrénées-Orientales
- Monsieur Rollot, Inspecteur ICPE

ECCLA : Présidente : Maryse Arditi 170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne